

Nombre d'emplacements :

Emplacement chèque espèce Euros

Caution chèque espèce Euros

Nom
Téléphone
e-mail.....

RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIERS

organisé par l'ASPOM BÈGLES HANDBALL - [Le 18 octobre 2026](#)
au stade du Haut-Verduc, rue P. Mendès-France à Bègles
Renseignements et inscriptions : 06.46.06.02.66

Afin de préserver l'esprit même du Vide-Greniers, ne seront pas acceptés :

- Les marchands ambulants ou camelots vendant sur les marchés ; dans le cas d'une intrusion la marchandise sera confisquée jusqu'à la fin de la manifestation, l'exposant sera reconduit par le service de sécurité, sans prétendre à un remboursement.
- Les ventes d'armes même sous vitrine, les stands alimentaires ou de boissons, la vente d'animaux.

Seront acceptés :

- Les particuliers, les professionnels (de la brocante uniquement).
- Les marchandises proposées à la vente devront être exclusivement des objets de vide-greniers (pas d'objets neufs)

Pour toute inscription, vous devrez fournir :

- Copie recto verso d'une pièce d'identité,
- chèque d'un montant de 18€ par emplacement de 5m linéaires,
- chèque de 10€ pour caution poubelle.

Les limites d'emplacements devront être respectées, surtout pour les véhicules accompagnés de remorque, ainsi que pour les fourgons.

L'organisation ne fournit pas les tables pour étaler les marchandises.

Installation : à partir de 05h30 et jusqu'à 08h30 / Départ : à partir de 16h, jusqu'à 18h maxi

A l'arrivée de l'Exposant, une place lui sera attribuée, ainsi qu'une poche-poubelle.

La circulation se fera par le rond-point et les accès seront possibles seulement pour 1 voiture par exposant.

La Caution Poubelle, qu'est-ce que c'est ?

Devant l'incivilité de nombreux exposants, l'organisation demande une caution de 10 € (chèque ou espèces) lors de l'inscription.

- Avant leur départ (à partir de 16h), les exposants devront faire vérifier leur emplacement par un de nos bénévoles. Si l'emplacement est vide de tout déchet, un reçu leur sera délivré.
- **La caution sera restituée sur présentation du reçu et de la poche poubelle utilisée, que l'exposant devra ramener chez lui.**
- Si non présentation de la poche et du reçu la caution sera conservée par l'organisation.
- **Aucune poubelle ne devra être laissée sur place.**

Clauses de désistement et d'annulation :

En cas de désistement de la part de l'Exposant, aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'annulation de la part de l'ASPOM BÈGLES HANDBALL, le club s'engage à restituer le montant de l'engagement, sans qu'aucune indemnisation ne puisse lui être réclamée.

Les exposants sont seuls responsables des objets proposés à la vente sur leur étalage et pourront à tout moment expliquer leur provenance, lors d'un éventuel contrôle.

Pour tous renseignements :

Nombre d'emplacements :

Les exposants ne respectant pas ce règlement se verront reconduits par le service de sécurité, sans prétendre à un remboursement.

Ils ne seront pas repris lors d'une prochaine manifestation.

Ce règlement devra être accepté et signé par chaque exposant lors de l'inscription.

AUCUNE RÉCLAMATION NE SERA ACCEPTÉE APRÈS LE DÉPART DU SITE

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e).....

- ☐ Exposant en qualité de non-professionnel.
- ☐ Exposant en qualité de professionnel.

Certifie avoir pris connaissance ce jour du Règlement du vide-greniers organisé par l'ASPOM BÈGLES HANDBALL.

"Lu et Approuvé" manuscrit.

Date et Signature de l'Exposant.